



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session Deuxième Commission

Point 47 a) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : commerce international et développement

Antigua-et-Barbuda* : projet de résolution

Commerce international et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/178 du 21 décembre 2001, 57/235 du 20 décembre 2002, 58/197 du 23 décembre 2003, 59/221 du 22 décembre 2004, 60/184 du 22 décembre 2005, 61/186 du 20 décembre 2006 et 62/184 du 19 décembre 2007 relatives au commerce international et au développement, et rappelant également les dispositions de la Déclaration du Millénaire¹ ayant trait au commerce et aux questions de développement connexes, ainsi que les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement² et du Sommet mondial pour le développement durable³, le Document final du Sommet mondial de 2005⁴ et sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet consacrées au développement, ainsi que l'Accord d'Accra adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa douzième session⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement⁶ et du rapport du Conseil du commerce et du

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe, et résolution 2, annexe.

⁴ Voir résolution 60/1.

⁵ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, document TD/442, chap. II.

⁶ A/63/324.



développement sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion directive tenue le 10 juillet 2008⁷;

2. *Prend note* des délibérations en cours dans le contexte des préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, prévue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, qui examinera en détail la question du commerce international et du développement;

3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen quant au fond de la question relative au commerce international et au développement;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Commerce international et développement »;

5. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

⁷ A/63/15 (Part III).